

FLASH

FEDEV ET CULTURE VIANDE ONT FUSIONNÉ

Jean-Paul Bigard, Président de Culture Viande et Gilles Gauthier Président de Fedev-Les Métiers de la Viande ont affiché fin 2018 leur volonté de regrouper les organisations syndicales du secteur des viandes. Entourés de professionnels représentant l'ensemble des viandes de boucherie et charcuterie, ils ont ensemble élaboré un projet de représentation unique, adopté à l'unanimité par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux syndicats le 17 décembre 2020 et effectif depuis le 1^{er} janvier 2021. A cette date, les entreprises françaises des viandes sont donc représentées par un syndicat unique « CULTURE VIANDE ». Gilles Gauthier préside le syndicat pour une durée de trois ans, Yves Fantou occupe le poste de Président Délégué.

Les missions de cette organisation nouvelle sont prioritairement consacrées au produit viande, aux entreprises et aux évolutions auxquelles elles doivent faire face : - répondre aux attentes sociétales et environnementales, affirmer notre positionnement central dans les filières viandes, être les interlocuteurs des pouvoirs publics ; - défendre, informer, promouvoir les entreprises et renforcer les services mis à leur disposition.

« Nous affirmerons la nécessité pour nos filières de créer plus de valeurs et de produire en fonction des besoins des marchés nationaux et internationaux. C'est à ce prix que nous parviendrons à inverser la courbe de la consommation de viandes de boucherie qui s'essoufle depuis plusieurs années », ont déclaré Gilles Gauthier et Yves Fantou.

ABATTAGES DE NOVEMBRE 2020

Les abattages totaux de gros bovins sur le mois de novembre sont en légère baisse en têtes (-0,47%) et en légère hausse en poids (+0,73%). De la même manière, l'année est légèrement négative depuis janvier en têtes (-0,62%) et positive en poids (+0,54%). Parmi les gros bovins, les vaches laitières baissent de 2,34% en têtes et de 1,47% en poids. Les abattages de novembre des vaches allaitantes sont en baisse de 6,79% en têtes et de 5,79% en poids. Les abattages de gros bovins mâles sont tous en augmentation en poids à l'exception des taureaux. Les abattages de veaux de boucherie sont en hausse en têtes (+0,43%) et en poids (+1,41%) par rapport à novembre 2019. Le poids moyen de la carcasse est à 143,1 kg ; il est en hausse par rapport à 2019 (141,8 kg). Le cumul sur les 11 premiers mois reste négatif en têtes (-5,09%) et en poids (-4,53%). Pour les ovins, le mois de novembre affiche des abattages en baisse de 1,57% en têtes et de 0,90% en poids par rapport à 2019. Les abattages d'agneaux sont en légère baisse en têtes (-0,64%) et stables en poids. Les abattages des ovins de réforme sont en baisse en têtes de 6,72% et en poids de 4,31%. Les abattages contrôlés de porcins du mois de novembre 2020 augmentent en têtes par rapport à novembre 2019 de 1,23% et en poids de 1,59% avec un poids moyen de 94 kg pour les porcs charcutiers. Les abattages de porcelets sont toujours en très forte baisse en têtes (-57,29%) et en poids (-62,77%) avec un poids moyen par porcelet de 14,27 kg. Les abattages de caprins en novembre sont en hausse en têtes (+4,29%) et légère baisse en poids (-0,41%). Cette évolution résulte de la hausse des abattages de chevreaux (+6,36 en têtes et +1,59% en poids) et de la baisse des abattages de chèvres de réforme en têtes (-0,62%) et en poids (-1,65%). Les abattages d'équidés sont en baisse en têtes (-13,81%) et en poids (-13,83%).

Abattages contrôlés (téc)	Novembre	Novembre	VARIATION 2020/2019	
	2020	2019	Novembre	Depuis janvier
Veaux de boucherie	14 236	14 038	1.4%	-4.5%
Gros bovins	102 970	102 223	0.7%	0.5%
Génisses	17 838	17 815	0.1%	1.5%
Vaches	49 333	51 209	-3.7%	0.2%
Vaches laitières	24 836	25 206	-1.5%	1.4%
Vaches allaitantes	24 497	26 003	-5.8%	-0.8%
Bœufs	3 990	3 899	2.3%	2.2%
Taurillons	29 301	26 758	9.5%	0.3%
Taureaux	2 508	2 542	-1.3%	-0.4%
Porcins	177 303	174 536	1.6%	-0.2%
Coches et verrats	4 799	4 651	3.2%	3.5%
Porcelets	105	282	-62.8%	-53.5%
Porcs charcutiers	172 399	169 603	1.6%	-0.2%
Ovins	4 941	4 986	-0.9%	-1.0%
Agneaux	3 941	3 941	0.0%	-0.7%
Ovins de réforme	1 000	1 045	-4.3%	-2.6%
Caprins	490	492	-0.41%	-2.5%
Equidés	162	188	-13.8%	-16.1%

L'ÉCOSSE RETROUVE SON STATUT « RISQUE ESB CONTRÔLÉ »

Suite aux sessions générales de l'OIE (Office International des Épizooties) des 28 mai 2019 et 29 mai 2020, la Commission européenne a modifié la décision 2007/453/CE qui classe les pays en fonction de leur risque au regard de l'ESB. Cette dernière modification prend également en compte le changement de statut du Royaume-Uni qui devient à part entière un Pays tiers à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications (applicables depuis le 1^{er} janvier 2021) apportées par [la décision 2020-2212 du 12 décembre](#) sont :

- l'Ecosse passe du statut de risque d'ESB négligeable à risque d'ESB contrôlé. Elle se retrouve donc, au sein du Royaume Uni, dans la liste des **Pays tiers** à risque d'ESB contrôlé ;
- Jersey passe de régime d'État membre à risque d'ESB contrôlé à Région de **Pays tiers** à risque d'ESB négligeable. En revanche, l'Irlande du Nord, qui sur le plan sanitaire continue d'appliquer les règles de l'UE, reste classée à risque ESB négligeable mais toujours en tant que région **d'État membre** (et non de Pays tiers).

1^{er}/01/2021 : LE PORTUGAL PREND LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL DE L'UE POUR 6 MOIS

Ce 1^{er} janvier 2021, le Portugal a pris la présidence du Conseil de l'Union européenne. Il succède à l'Allemagne et assurera la 125^{ème} présidence jusqu'au 30 juin 2021. Il poursuit le programme tripartite « *Ensemble pour une Europe plus forte, plus juste et plus durable* » de 18 mois avec l'Allemagne et la Slovénie. Le détail [du programme portugais](#) est disponible et il s'attachera à aider l'UE à surmonter la pandémie de COVID-19 et à relever des défis socio-économiques difficiles et importants sous la devise « *Le temps d'agir : pour une reprise juste, verte et numérique* ».



EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL INTERBEV RELATIFS À LA COTISATION

L'accord interprofessionnel d'INTERBEV relatif à la cotisation au profit d'INTERBEV conclu le 27 juin 2018 est applicable pour une durée de 3 ans, mais l'État doit annuellement l'étendre par arrêté. C'est ce qui vient d'être fait avec l'[arrêté du 29 décembre 2020](#) (publié au JORF du 5 janvier 2021) qui indique que les dispositions sont étendues pour une durée d'un an à compter du 5 janvier 2021.

COVID19 : LA PAROLE AUX SALARIÉS EN 9 VIDÉOS

En ce début d'année 2021, les entreprises d'abattage-découpe-préparation des viandes restent particulièrement mobilisées dans la lutte contre le coronavirus. Culture Viande a souhaité donner la parole aux salariés. En 9 vidéos d'une minute, ils et elles donnent la teneur du combat sanitaire, organisationnel et logistique. Une série de reportages-interviewes sur site intitulée : #Retourd'Abattoirs. **Des vidéos d'1 minute, à diffuser largement. [À visionner ici.](#)**



ÉCO-SCORE : UNE OPÉRATION PUBLICITAIRE QUI DESSERT L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Plusieurs groupes privés ont lancé ce 7 janvier un éco-score « indépendant » des produits alimentaires. Il repose sur la base de données *Agribalyse*, ... alors que le Gouvernement pilote depuis plusieurs semaines une expérimentation nationale de l'affichage environnemental sur ce sujet : l'objectif partagé entre pouvoirs publics, ONG et filières, vise à proposer un affichage environnemental fiable, transparent, complet et reposant sur une méthode de calcul solide et collectivement validée. Dans un communiqué ce 7 janvier, Interbev dénonce la publicité qui est faite de cet éco-score qui dessert l'information des consommateurs et appelle le Gouvernement à condamner cette initiative, dont la méthode n'a reçu aucune validation dans le cadre de l'expérimentation nationale. Ses limites méthodologiques contribuent à pénaliser les viandes issues d'élevages herbagers au profit de systèmes beaucoup plus « intensifs », ce qui va à l'encontre de l'objectif d'une bonne information que vise l'étiquetage environnemental qui se doit d'être véritablement utile aux consommateurs et à la protection de l'environnement. Culture Viande associe sa voix à celle d'Interbev.

UE : COURS DU PORC STABLES EN CE DEBUT D'ANNÉE, L'ALLEMAGNE TOUJOURS EN DIFFICULTÉS

Après une fin d'année 2020 peu propice au commerce du porc, la reprise dans les pays de l'UE se fait sous le signe de la stabilité des cours. En France comme nous l'annonçons, des opérations de promotions à bas prix, moins de 2€/kg pour des cotes de porcs en PVC, se multiplient dans les grandes surfaces. Pour l'heure les cours en production demeurent étals. C'est toujours en Allemagne que la situation du marché du porc est la plus tendue. L'écart de prix du porc en production entre l'Allemagne et les pays leaders (Espagne, Danemark) atteint 30 cts. Avec la France le différentiel est de 24 cts. Les cas de FPA continuent à se multiplier et selon les médias allemands deux grands abattoirs sont confrontés à de nombreux cas de Covid-19 après le retour de vacances des salariés.

Au Danemark les cours en hausse sont liés au versement d'un ajustement de la prime annuelle aux éleveurs. En ce début d'année 2021, quelques motifs de satisfaction : le très bon bilan des exportations vers la Chine (3 millions de tonnes) pour les pays de l'UE et l'accord du Brexit qui permet de poursuivre les échanges sans trop de contraintes, avec un partenaire désormais Pays tiers, le Royaume-Uni ; - des motifs d'inquiétudes aussi : l'Allemagne, qui tire toujours les prix vers le bas, la FPA qui avance vers l'Ouest de l'UE et la pandémie Covid-19 qui retarde la réouverture des restaurants.